

Ville de Mantes la Jolie

# PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

2018-2021

## Table des matières

PRESENTATION DU CONTEXTE .....	3
1. PRESENTATION DE L'ENVIRONNEMENT .....	3
Les données géographiques, démographiques (Source INSEE) .....	3
Les atouts en matière de déplacement.....	5
Les caractéristiques sociodémographiques .....	5
L'évolution de la population .....	6
2. Présentation des équipements .....	7
L'Enseignement .....	7
Les équipements culturels .....	8
Les équipements sportifs .....	8
Les centres de vie sociale (CVS).....	8
3. Le tissu associatif.....	9
4. Données économiques, sociales, institutionnelles .....	9
LA POLITIQUE EDUCATIVE DE LA VILLE DE MANTES-LA-JOLIE .....	12
1. Les politiques publiques et dispositifs à l'œuvre sur le territoire.....	12
2. Le service action scolaire.....	14
L'organisation .....	14
Les effectifs des écoles élémentaires (effectifs mis à jour le : 18/06/18) .....	14
L'effectifs des écoles maternelles (effectifs mis à jour le : 18/06/18).....	15
Les actions éducatives.....	16
Les rythmes scolaires 2018 -2019 .....	17
3. Le service Enfance Loisirs .....	18
L'organisation .....	18
Les accueils de loisirs à la journée (avec restauration) .....	19
Les accueils de proximité (sans restauration) .....	19
Les accueils jeunes (sans restauration) .....	19
Quelques chiffres .....	20
ELABORATION DU NOUVEAU PEDT .....	21
Le bilan du PEDT 2014-2018.....	21
La structuration du pilotage et de l'animation du PEDT en 2018 .....	21
La concertation.....	24

La synthèse de la consultation .....	26
En synthèse .....	27
RETOUR DES QUESTIONNAIRES FAMILLES.....	27
Le PEDT 2018/2021 .....	28
Les valeurs portées par le PEDT et ses objectifs généraux .....	28
Le PEDT en actions .....	29
Les 5 axes du PEDT .....	29
COORDINATION, ANIMATION ET EVALUATION DU PEDT .....	30
Missions du coordinateur.....	30
L'évaluation du PEDT.....	30
Petit Glossaire .....	31
REFERENTS PEDT .....	32
ANNEXES.....	33
Document support pour la restitution aux familles.....	33
Comptes rendus des Comités de pilotage.....	33
Charte de la laïcité CAF.....	33

## PRESENTATION DU CONTEXTE

### **1. PRESENTATION DE L'ENVIRONNEMENT**

#### Les données géographiques, démographiques (Source INSEE)

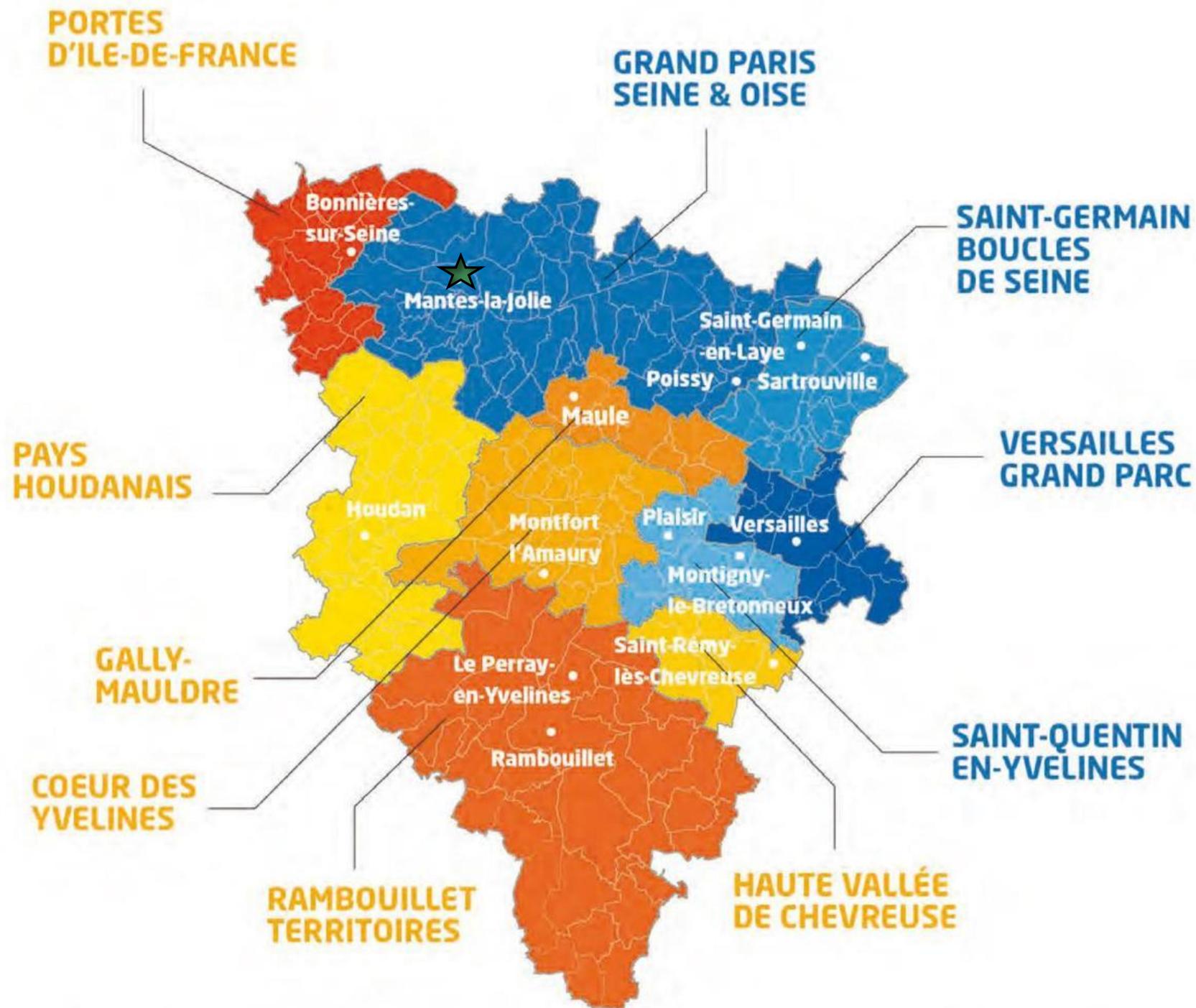
La commune de Mantes-la-Jolie est située à 57 kilomètres de Paris, à l'ouest de l'Île-de-France. Sa situation géographique limitrophe avec la Normandie lui a conféré autrefois un rôle défensif vis-à-vis de la capitale et sa proximité avec la Seine un rôle historique et stratégique important.

Elle fait partie de l'intercommunalité Grand Paris Seine et Oise (GPSO) qui est constituée de 73 communes. Elle est la 3<sup>ème</sup> ville du département des Yvelines dans la région Île-de-France, la ville s'étend sur plus de 930 hectares et compte près de 45 052 habitants (INSEE 2013). La ville de Mantes-la-Jolie est située à 57 km à l'ouest de Paris et à 47 km au nord-ouest de Versailles, Préfecture du département.

Mantes-la-Jolie, c'est un centre-ville historique qui a été réhabilité à partir de 1996 et qui a permis la requalification du quartier. C'est aussi le quartier du Val-Fourré, né d'une politique d'urbanisation dont le développement est quasiment achevé en 1975. Situé à l'extrémité ouest de la ville, séparé du centre-ville par le quartier de Gassicourt, ce quartier s'est développé au-delà des premiers objectifs pour atteindre 8230 habitants en 1971. Ce développement est accompagné d'équipements et de services qui doivent à l'époque permettre de faire de ce quartier un espace cohérent et agréable à vivre.

Cependant, cet espace social est en difficulté au cours des années 80, du fait de la crise urbaine qu'il traverse, pour atteindre le plus fort de la crise au début 1990. Les équipements économiques ferment, la vie sociale se dégrade.

La ville de Mantes-la-Jolie s'est alors engagée dans une politique de reconquête urbaine sur l'ensemble du territoire, aussi bien sur son centre historique que dans le quartier du Val-Fourré.



### Les atouts en matière de déplacement

La commune est desservie par des infrastructures routières, des voies ferroviaires et un important réseau de bus.

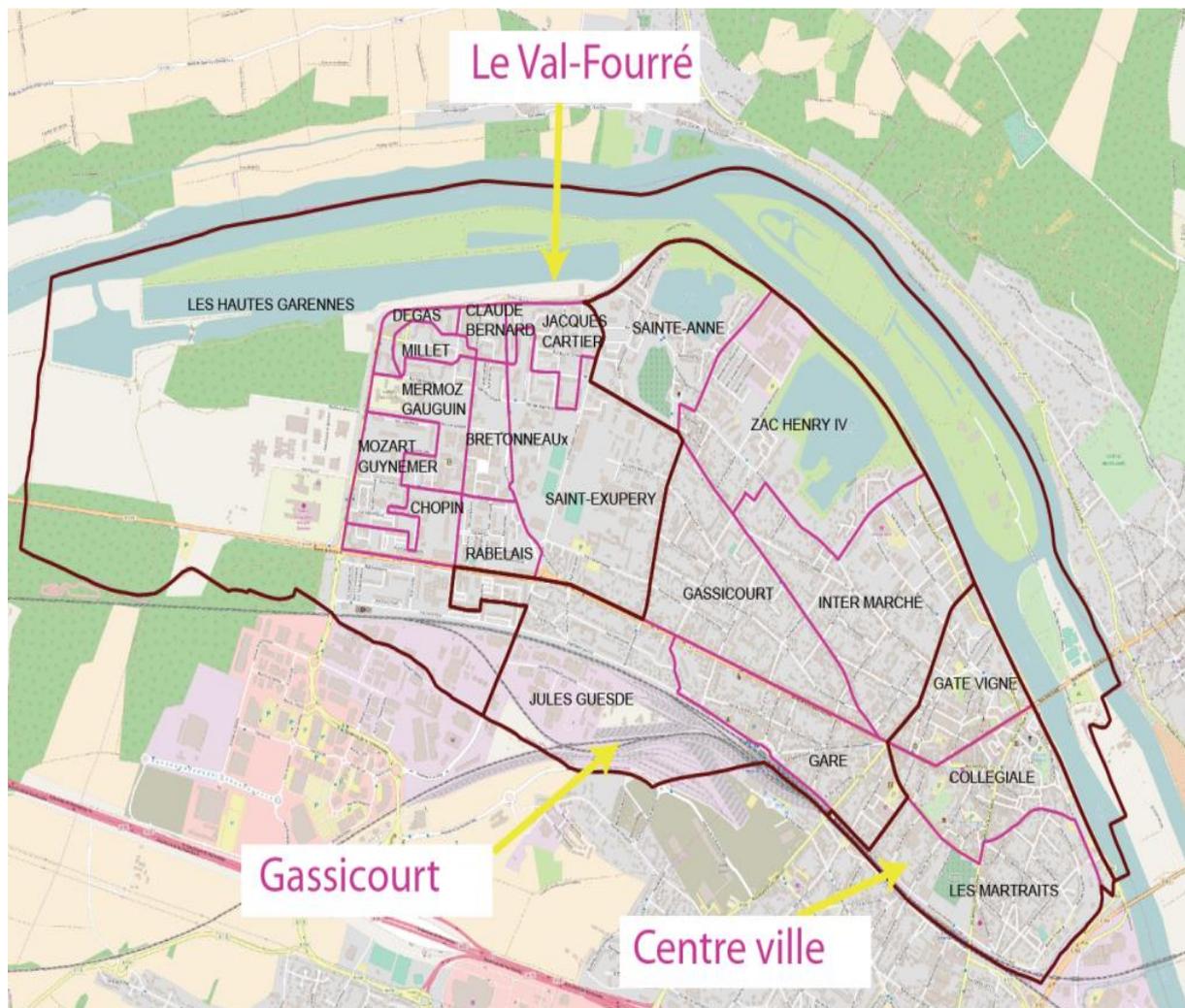
L'autoroute longe le Sud-Est de la commune et 3 échangeurs desservent celle-ci.

Mantes-la-Jolie dispose de deux gares situées dans la zone 5 des transports en commun d'Ile-de-France qui permettent de rejoindre les gares parisiennes de Montparnasse en 1h15 et Paris St Lazare en 35 mn mais aussi Bréval, Vernon, sur les lignes de Poissy ou Conflans-Ste-Honorine. Au-delà du Transilien, elles desservent aussi Inter cités Normandie, le TER Haute-Normandie et le TGV.

En 2020, Mantès-la-Jolie devrait bénéficier de la mise en service du prolongement du RER E mais également du T-ZEN (bus haut niveau de service) reliant le futur éco-quartier à la gare de Mantès-la-Jolie.

### Les caractéristiques sociodémographiques

La Ville de Mantès-la-Jolie est divisée en 3 grands quartiers : le Val-Fourré, Gassicourt, le Centre-ville



- Le Val-Fourré, à l'Ouest, fut l'une des premières zones urbaines prioritaires (ZUP) de France en 1959 et la plus grande. Construit dans les années 60 et 70, Il est très vite devenu un ensemble de logements. Il est situé en zone de politique de la ville et compte aujourd'hui une population de plus de 22 000 habitants soit 50% des mantais, dont 40% d'étrangers (INSEE 2013) principalement issus de l'immigration.

- Gassicourt, au Centre, ancien village rural rattaché à la ville de Mantes en 1930, devenu un quartier résidentiel pavillonnaire est constitué de plusieurs logements différents regroupant ainsi une population, plus hétérogène.

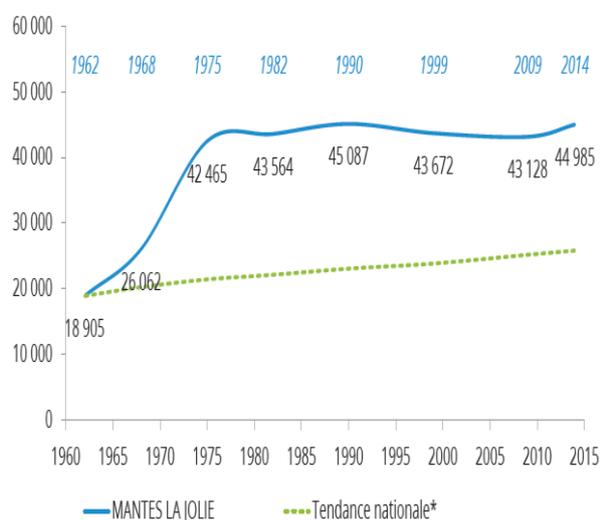
- Le Centre-ville, à l'Est, est un centre commercial, devenu également centre historique qui dispose d'un patrimoine remarquable : la Collégiale Notre-Dame du XIIème siècle, le Vieux pont peint par Corot, la Tour Saint Maclou, l'Hôtel Dieu.

#### L'évolution de la population

Avant 1930, la ville compte moins de 10 000 habitants quand elle fusionne avec le village de Gassicourt. Aujourd'hui on compte plus de 45000 habitants

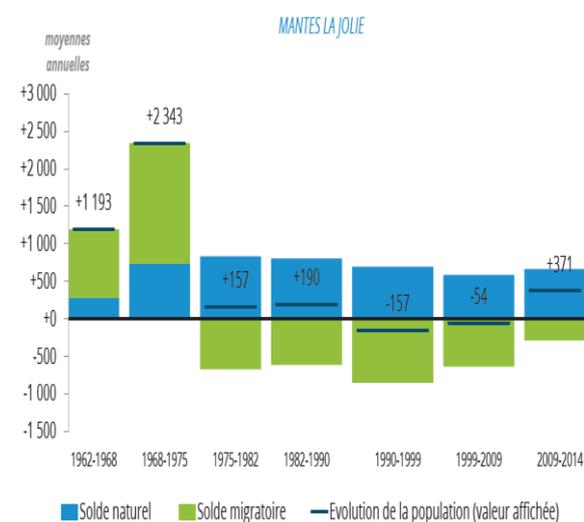
## Les facteurs d'évolution de la population

Source : Insee, RP 1962-2014



## L'évolution de la population, des années soixante à nos jours

Source : Insee, RP 1962-2014



C'est essentiellement le solde migratoire qui explique les variations de la population mantaise. Très positif jusqu'en 1975, il est négatif depuis. Le solde naturel est quant à lui positif tout au long de la période.

## 2. Présentation des équipements

### L'Enseignement

La ville compte 20 écoles maternelles (21 à la rentrée 2018/2019 dont 1 privée), 19 écoles élémentaires (dont 3 privées), 7 collèges (dont 1 privé) et 3 lycées (dont 1 privé). Elle dispose de plusieurs établissements d'enseignement supérieur :

- Des Brevets de technicien supérieur(BTS), aux lycées Saint-Exupéry et Jean Rostand
- Des Classes préparatoires aux grandes écoles(CPGE), au lycée Saint-Exupéry
- Un Centre de formation d'apprentis(CFA), au lycée Jean-Rostand
- Un Institut universitaire de technologie(IUT) de Mantes-en-Yvelines, rattaché à l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines situé dans le quartier de Gassicourt
- Un Institut de formation en soins infirmiers(IFSI)

### Les équipements culturels

La ville de Mantes-la-Jolie dispose d'un grand nombre de lieux culturels tels que des espaces d'exposition, des salles de cinéma ou de concert, des médiathèques et des centres culturels :

- Un musée
- Deux bibliothèques avec une section jeunesse et une médiathèque
- Deux ludothèques pour les parents avec enfant(s) de 0 à 6 ans
- Un multiplexe Méga-CGR (9 salles)
- Un espace culturel multimédia
- Une Ecole Nationale de Musique, de danse et de théâtre de Mantes-en-Yvelines
- Un Centre d'arts
- Un théâtre

### Les équipements sportifs

Mantes-la-Jolie comprend de nombreux équipements sportifs urbains, accessibles à tous :

- 1 patinoire
- 2 pôles nautiques
- 1 stade et 10 terrains de football
- 2 complexes sportifs et 5 gymnases
- 18 terrains d'handball et basket-ball
- 1 stade bouliste
- 1 stade nautique international avec : 1 base de canoë-kayak, 1 base de ski-nautique et 1 base de voile
- 14 courts de tennis dont 3 couverts
- 1 terrain hippique

### Les centres de vie sociale (CVS)

Les centres de vie sociale sont des lieux de proximité proposant un accueil convivial. Ils portent des projets participatifs permettant aux habitants de prendre des initiatives, de mener des actions d'animation, de développement culturel, sportif, éducatif. Ils apportent leur soutien aux personnes en difficulté.

Ouvert à l'ensemble de la population habitant à proximité. Ils offrent accueil, activités et leurs services à finalité sociale.

Ils assurent une fonction d'animation à la fois globale et locale. La fonction d'animation du centre social exclut la seule juxtaposition d'activités et de services. Ces derniers doivent être en cohérence avec le projet de la structure.

Le projet social implique la participation des habitants et la concertation avec les partenaires.

4 centres sont répartis sur la Ville :

- Centre de Vie Sociale de Gassicourt (quartier de Gassicourt)
- Centre de vie sociale Peintres Médecins (quartier du Val-Fourré)
- Centre de Vie Sociale Les garennes (quartier du Val-Fourré)
- Centre de Vie Aimé Césaire (quartier du Val-Fourré)

### 3. Le tissu associatif

La Ville dispose d'un tissu associatif très dense de plus de 596 associations évoluant dans plus de 10 thématiques (sport, enseignement et périscolaire, santé, handicap et aide à la personne, caritatif aide aux démarches, insertion, animation, culture, logement et environnement, ancien combattant, relation internationale). Afin de les accompagner dans leur structuration, le développement et la promotion de leurs actions, la collectivité offre un équipement dédié : la « maison des associations ».

### 4. Données économiques, sociales, institutionnelles

	17-24 ans	25-54 ans	55-64 ans
<b>PART DES ACTIFS</b>	10,9%	76,0%	13,1%
<b>TAUX D'EMPLOI</b>	71,9%	86,6%	89,3%
<b>TAUX DE CHOMAGE</b>	28,1%	13,4%	10,7%

Commune de travail	Nbre d'Actifs	(%)
Paris	2 200	21,4
Mantes-la-Ville	590	5,7
Poissy	520	5,0
Limay	420	4,1
Buchelay	390	3,8
Aubergenville	390	3,8
Les Mureaux	300	2,9
Flins-sur-Seine	270	2,6

...

Parmi les 15 800 actifs mantais, 10 300 travaillent à l'extérieur de la commune et 10 100 des 15 600 emplois de la commune sont tenus par des personnes qui habitent à l'extérieur de la commune.

enfants vivant dans des familles ...	Nombre d'enfants de ...			Total des enfants de 0-10 ans	
	Moins de 3 ans	3 à 5 ans	6 à 10 ans	Nombre	Part (en %)
monoparentales avec 1 actif occupé	202	212	414	827	10
monoparentales sans actif occupé	150	170	313	633	8
monoparentales	352	382	727	1 461	18
couples avec 2 actifs occupés	777	602	891	2 270	28
couples avec 1 seul actif occupé	1 062	952	1 220	3 234	40
couples sans actif occupé	311	340	421	1 072	13
couples	2 150	1 893	2 533	6 576	82
total	2 501	2 275	3 260	8 037	100

Les enfants de moins de 11 ans par classe d'âge et type de famille selon l'activité des parents (source : INSEE RP 2013)

Il y a un faible lien entre activité professionnelle des parents et la présence des jeunes enfants dans les familles. Seulement 38% des enfants vivent dans une famille où tous les parents présents au domicile travaillent (66% en moyenne métropolitaine). A contrario, 21% des enfants (10% en moyenne métropolitaine) vivent dans une famille où aucun des parents présents n'a d'activité professionnelle.

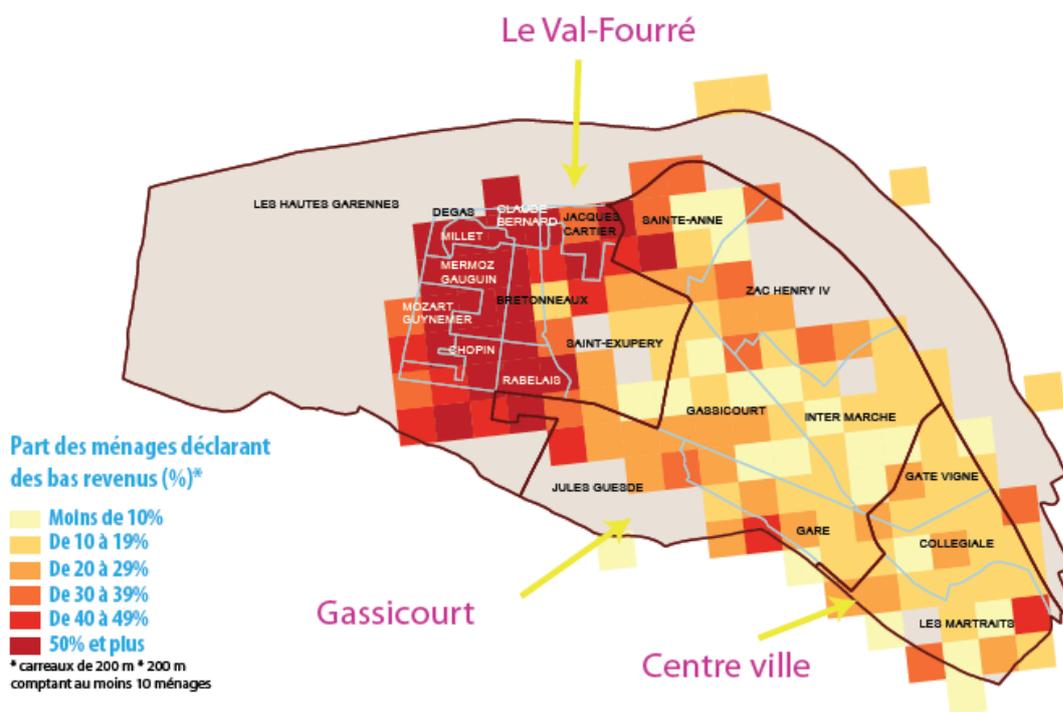
## Les populations pauvres par type de ménage

Source : Insee, Filosofi 2012 & estimations ©Compas

	Populations pauvres	Familles mono- parentales	Couples parentaux	Couples sans enfant	Femmes seules	Hommes seuls	Ménages complexes
MANTES LA JOLIE	13 720	2 680	8 620	670	330	350	1 070
YVELINES	132 200	29 330	62 880	13 940	7 170	6 550	12 330
France métropolitaine	9 011 690	2 091 710	3 954 560	867 280	748 220	647 480	702 450

## Cartographie carroyée de la part des ménages sous le seuil de bas revenus

Source : Insee, DGI 2010



Les familles sont particulièrement exposées à la pauvreté. C'est le cas de 40% des familles monoparentales et de 31% des familles en couple. Ces proportions sont plus élevées que les moyennes départementale et métropolitaine. Parmi les 13 700 personnes concernées, 11 300 vivent dans une famille avec des enfant(s).

Près d'un tiers de la population vit sous le seuil de pauvreté. La moitié de la population mantaise fait partie du quart des français ayant les plus faibles niveaux de vie.

## LA POLITIQUE EDUCATIVE DE LA VILLE DE MANTES-LA-JOLIE

Le Contrat Enfance Jeunesse lie la Commune à la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines (CAFY) avec une volonté d'augmenter la prise en charge des enfants dans une logique maîtrisée.

Aujourd'hui, les services de la commune doivent faire face à une demande importante du public, en nombre et en plage d'accueil, à laquelle les acteurs locaux ont de plus en plus de difficulté à répondre, tant au niveau humain que matériel. Il apparaît nécessaire de veiller à ce que la forme de ces accueils corresponde aux problématiques spécifiques rencontrées sur le territoire tout en développant une politique éducative globale et égalitaire.

Enfin, il est essentiel de développer du sens dans les projets pédagogiques avec une volonté de suivre les principes fondateurs du Contrat Enfance Jeunesse qui sont :

- La mobilisation parentale,
- Qualifier la couverture des besoins sur le territoire
- Les rapports entre générations,
- L'ouverture et le désenclavement culturel,
- Améliorer (QF) et ajuster l'offre en fonction des besoins des familles
- L'appartenance et les perceptions du territoire et de son évolution.

### **1. Les politiques publiques et dispositifs à l'œuvre sur le territoire**

#### *Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)*

L'accompagnement à la scolarité a pour mission de favoriser la réussite scolaire des enfants et des jeunes mais également de renforcer l'implication des parents dans leur rôle éducatif au regard de la scolarité de leurs enfants. Le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS), dispositif unique de l'accompagnement à la scolarité s'adresse aux élèves des écoles primaires, des collèges, des lycées et en priorité dans les zones urbaines sensibles et les Réseaux d'éducation prioritaire.

#### *La dotation sociale globale (DSG)*

Territoire d'action départementale – Seine Aval souhaite diversifier ses modes d'intervention en matière de développement local et favoriser l'émergence d'initiatives et de projets innovants ou structurants au bénéfice du public présentant des fragilités sociales.

Est éligible toute action favorisant le développement social du territoire (solidarité, inclusion sociale, insertion, logement/hébergement, accompagnement à la parentalité...) et répondant à un besoin prégnant ou émergent sur le territoire.

#### *Le Programme de Réussite Éducative (PRE)*

La réussite éducative requiert une approche individualisée et globale de l'enfant et du jeune scolarisé dans son environnement social, culturel, familial et territorial. Pour atteindre cet objectif, l'ensemble de la communauté éducative doit se fonder sur un projet partagé, inscrit dans le contrat de ville et porté par un établissement public (Caisse des écoles, CCAS, etc.)

### *Le Contrat de Ville*

Les contrats de ville 2015-2020 s'inscrivent dans une démarche intégrée devant tenir compte à la fois des enjeux de développement économique, urbain et de cohésion sociale. Ils fixent le cadre des projets de renouvellement urbain qui seront déployés et prévoient l'ensemble des actions à conduire pour favoriser la bonne articulation entre ces projets et le volet social de la politique de la ville.

### *Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)*

Le contrat « Enfance et Jeunesse » passé entre la CAFY et la Ville de Mantes-la-Jolie est un contrat d'objectifs et de cofinancement dont la finalité est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 17 ans révolus.

Il a plusieurs objectifs :

- Travailler la complémentarité des actions développées par les acteurs éducatifs locaux,
- Décloisonner les pratiques des professionnels et exploiter l'ensemble des atouts du territoire,
- Professionnaliser les équipes d'animation des structures municipales et associatives,
- Maintenir la capacité d'accueil des moins de 17 ans.

Ce contrat a accompagné le développement de l'offre quantitative et a favorisé l'optimisation du fonctionnement de l'ensemble des établissements d'accueil du jeune enfant. Une meilleure connaissance et analyse des besoins des familles reste à travailler.

### *Le Contrat Local de Santé (CLS)*

Le Contrat Local de Santé vise à mettre en cohérence la politique régionale de santé en permettant une meilleure articulation du Projet Régional de Santé et des démarches locales de santé existantes. Le CLS est conclu entre l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et la Ville.

### *Le Projet Educatif Territorial (PEDT)*

L'objectif du Projet Educatif de Territoire est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre, d'une part les projets des écoles et, le cas échéant, les projets des établissements du second degré et, d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. Il doit donc permettre d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation et en complémentarité avec lui. Il peut être centré sur les activités périscolaires des écoles primaires ou aller jusqu'à s'ouvrir, à l'ensemble des temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

### *Activités périscolaire – Ecole des sports de l'ASM*

Dans le cadre d'une convention passée avec la Ville, l'Association Sportive Mantaise développe une action périscolaire destinée aux filles et garçons du CP au CM2 (6 à 11 ans) issus des écoles de Mantes I et de Mantes II. Les ateliers d'1h15 se déroulent le soir après le temps scolaire. Les enfants sont inscrits sur proposition des équipes enseignantes et après accord des familles. Les objectifs de cette action sont de sensibiliser et initier les enfants à des activités sportives et d'accéder à une découverte socio culturelle à travers des jeux ludiques et des activités d'éveil.

170 enfant différents ont participé à ces ateliers.

## 2. Le service action scolaire

### L'organisation

#### 1 chef de service

#### 3 gestionnaires des affaires scolaires (gestion administrative)

**83 Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM)** qui interviennent sur le temps scolaire mais également périscolaire (accueil du matin, pause méridienne, accueil du soir).

#### 8 coordinateurs des écoles

Ils assurent le bon fonctionnement de l'école en lien avec la Direction des affaires scolaires, l'interface entre l'Education Nationale (direction d'écoles) et la collectivité. Ils supervisent et participent à l'encadrement des accueils périscolaires en lien avec les directeurs ALSH (Service Enfance Loisirs). Encadre et assure l'interface avec les ATSEM

### Les effectifs des écoles élémentaires (effectifs mis à jour le : 18/06/18)

QUARTIER	ECOLES	RENTREE SCOLAIRE 2018 /2019	MOYENNE EFFECTIF 2018/2019
Centre-ville	Hélène Boucher	234	25,33
	Marie Curie	223	24,11
	Louis Auguste Lumière	136	22,83
		<b>593</b>	<b>24,25</b>

Gassicourt	Albert Uderzo	208	23,11
	Ferdinand Buisson	231	22,90
	Pierre de Coubertin	260	23,73
	Lachenal	219	23,00
		<b>918</b>	<b>23,20</b>

Val-Fourré	Colette	195	21,00
	Cousteau	198	22,56
	Matisse	115	23,00
	Mermoz	245	24,50
	Monet	194	21,33
	Rousseau	196	24,13
	Sévigné	220	22,30
	Verne	202	21,89
	Vilmorin	126	20,50
		<b>1691</b>	<b>22,40</b>
		<b>3202</b>	<b>22,95</b>

L'effectifs des écoles maternelles (effectifs mis à jour le : 18/06/18)

QUARTIER	ECOLE	RENTREE SCOLAIRE 2018/2019	MOYENNE 2018/2019
Centre-ville	Capucines	85	29,33
	Lumière mater	52	22,50
	Marie Curie	18	9,50
	Mimosas	157	31,60
	Myosotis	163	33,00
		475	27,94

Gassicourt	Clématites	163	22,43
	Pensées	159	25,83
	Roses	137	19,00
	A.Uderzo	149	24,17
		608	22,69

Val-Fourré	Anémones	119	23,00
	Bleuets	102	20,20
	Campanules	95	24,00
	Gentianes	97	18,20
	Glycines	124	20,83
	Jonquilles	89	22,00
	Lavandes	75	18,25
	Matisse	74	24,33
	Pervenches	85	21,75
	Primevères	122	24,40
	Tulipes	104	20,80
	Violettes	64	21,00
		1150	21,47
<b>TOTAL</b>		2233	22,95

## Les actions éducatives

### *Déploiement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) sur les écoles*

- Favoriser la découverte du monde et développer les pratiques numériques ainsi que l'utilisation de ressources d'apprentissage innovantes afin de dynamiser les projets menés entre les collèges et les écoles sur le principe de la continuité pédagogique.
- Lutter contre les inégalités d'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

9 vidéos projecteurs interactifs (VNI) ont été installés en 2018

### *Classes de découvertes et projets spécifiques*

- Permettre aux élèves de partir à la découverte d'un nouvel environnement, de nouvelles activités et apprendre à vivre ensemble.

3 séjours pour 5 classes d'élémentaires en 2018

### *18 Projets spécifiques, dont des sorties, interventions et activités*

- Sortir les enfants de leur quartier, ville afin de lutter contre les inégalités par une politique tarifaire volontaire (application d'un quotient familial lors de participation des familles). Ces projets permettent une ouverture aux autres, à l'ailleurs.

Muséum d'histoire naturelle, La Nacelle, base aquasport, aquarium de Paris et Philharmonie, Musée Quai de Branly, classe transplantée à Barioz, Espace Rambouillet, Château de Breteuil, Cité des Sciences, Le Chaplin, Base de Moisson, Jardin des Plantes, Biotropica, Grand Rex/Cinémathèque, intervention d'un musicothérapeute.

### *Blues sur Seine*

Blues sur Seine intervient dans 5 d'établissements scolaires de la Ville. Ateliers de pratique artistique, rencontres musicales avec des artistes internationaux, création d'outils pédagogiques originaux...

### *Séances aquatiques*

Inscrit comme priorité dans les programmes de l'Education Nationale, La Ville appuie le développement de cette activité pour tous les élèves de CP, CE2, CM2 par le financement des transports.

### *Classes Passerelles*

Ce dispositif est né en 2001 d'un diagnostic partagé avec le Conseil Départemental et l'Éducation Nationale :

- nécessité de favoriser l'intégration des familles et des enfants,
- favoriser l'éveil de l'enfant, la stimulation, le développement du langage,
- favoriser l'adaptation à la vie en collectivité de l'enfant,
- permettre aux mères de mieux vivre la séparation,
- rompre l'isolement de certaines familles.

Telle que mise en place, la classe passerelle permet d'offrir à l'enfant pendant une année, une transition entre l'environnement familial et un lieu de socialisation vers une scolarisation progressive.

Elle a pour objectifs de :

- contribuer à la socialisation de l'enfant et à son entrée progressive à l'école,
- valoriser la future scolarisation de l'enfant,
- favoriser la séparation mère/enfant, parents/enfant,
- valoriser la fonction parentale et rechercher la participation active des parents,
- créer du lien entre l'école, les familles et les structures du quartier,
- prévenir l'échec scolaire.

Les 4 classes passerelles sont destinées aux enfants de deux ans dont les familles résident sur le secteur du Val Fourré à Mantes-la-Jolie. Une commission pluridisciplinaire statue sur l'entrée des enfants.

Les parents sont des partenaires à part entière. L'un des parents doit être disponible pour accompagner l'enfant dans les activités d'éveil organisées dans la classe, à la ludothèque, à la bibliothèque...etc.

La Ville mobilise une éducatrice de jeunes enfants et un agent territorial spécialisé des écoles maternelles, par classe. L'Education Nationale met un enseignant à disposition.

Des comités de suivi, de pilotage, de travail en partenariat services Ville et Education Nationale sont organisés.

Cette année encore un projet spécifique avec une musicothérapeute a été organisé. Ces séances ont mis l'accent sur la relation parent/enfant par le biais de la musique. L'intervention d'une conteuse en fin d'année a été appréciée par les enfants et les familles.

Les objectifs sont : le lien parents-enfant autour de la transmission, de l'écoute. Pour l'enfant travailler la triade : geste, langage, rythme. Pour le groupe renforcer « le vivre ensemble ».

15 enfants maximum par classe (59 enfants pour 2017) ont été accueillis sur l'année scolaire. Le développement langagier, cognitif, social, affectif, sensoriel et moteur de l'enfant et recherche la participation active des parents sont favorisés. Une réduction des inégalités est constatée

Une participation active des parents, des mamans en particulier, a été observée.

#### Les rythmes scolaires 2018 -2019

Les temps d'enseignement et périscolaires sont organisés comme suit pour l'ensemble des groupes scolaires :

	7h30/8h30	8h30/11h30	11h30-13h30	13h30/16h30	16h30/18h30
Lundi					
Mardi	Accueil	Education	Pause	Education	Accueil
Jeudi	périscolaire	Nationale	méridienne	Nationale	périscolaire
Vendredi					

Pour les écoles maternelles Anémones, Bleuets, Capucines, Gentianes, Mimosas :

	7h30/8h20	8h20/11h20	11h20-13h20	13h20/16h20	16h20/18h30
Lundi					
Mardi	Accueil	Education	Pause	Education	Accueil
Jeudi	périscolaire	Nationale	méridienne	Nationale	périscolaire
Vendredi					

### **3. Direction de la culture, patrimoine et tourisme**

#### Centre d'Arts Abel Lauvray

Le Centre d'Arts Abel-Lauvray développe un programme d'ateliers de création artistique et des cours d'art plastique ouverts à tous.

370 participants aux ateliers avec les écoles (dont 80% du Val-Fourré) dans les ateliers organisés tous les jeudis matins.

#### Patrimoine et tourisme

Le service Patrimoine et Tourisme englobe les actions relatives au patrimoine, au développement touristique et à la gestion du musée de l'Hôtel Dieu.

900 élèves ont bénéficié de ces actions à la demande des enseignants.

#### Médiathèques

Les médiathèques se définissent comme des espaces de vie et d'échanges multiples. Avec la perspective de toujours essayer d'atteindre un objectif d'égal accès à la culture.

206 classes ont été accueillies au cours de créneaux d'ouverture réservés plusieurs fois par semaine.

### **4. Le service Enfance Loisirs**

#### L'organisation

Le Service Enfance-Loisirs organise les temps extrascolaires et périscolaires de la Ville (les ACM, la pause méridienne, le périscolaire, les études surveillées) mais aussi les séjours de vacances (gestion, organisation et encadrement).

A cet effet, il s'appuie sur un chef de service et un coordonnateur chargé des activités périscolaires et extrascolaires au bénéfice des enfants scolarisés dans les établissements maternels et élémentaires. **80 agents d'animations** interviennent au sein des accueils sur la base de taux d'encadrement règlementaires en nombre et qualifications.

Dans ce cadre, la collectivité offre la possibilité aux familles de disposer d'une prise en charge de leur(s) enfant(s) le matin, durant la pause méridienne et le soir. **Ce type d'accueil est proposé aux 36 écoles publiques de la commune.**

L'activité extrascolaire, dans le prolongement des accueils périscolaires, est une action qui permet la prise en charge des temps de loisirs en direction des enfants et des jeunes âgés de 3 à 17 ans durant les mercredis et les vacances scolaires.

Les familles bénéficiaires ont la possibilité d'inscrire leurs enfants sur l'ensemble des

équipements de loisirs de la ville de Mantes-la-Jolie et ce quel que soit le lieu de domiciliation des usagers. Cette liberté favorise la mixité sociale au sein de ces structures.

Les objectifs du service Enfance Loisirs sont déterminés par le Projet Educatif de Territoire qui permet de :

- D'assurer une plus grande continuité éducative entre les projets des écoles et les activités périscolaires et extrascolaires pour offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité.
- De proposer aux enfants des activités périscolaires et extrascolaires diversifiées (sportives, culturelles, scientifiques,) qui contribueront à développer leur curiosité intellectuelle et à renforcer le plaisir d'apprendre.

#### Les accueils de loisirs à la journée (avec restauration)

Les accueils de loisirs proposent des activités de loisirs diversifiées respectueuses des rythmes de vie et des âges des enfants (activités manuelles, jeux d'intérieur ou d'extérieur, activités de détente ou de découverte, activités culturelles, sportives, artistiques ou scientifiques et techniques, etc.) Cette offre est construite sur la base du projet éducatif élaboré par la ville (PEDT) et du projet pédagogique proposé par l'équipe d'encadrement.

#### Les accueils de proximité (sans restauration)

Ces accueils de loisirs sont réservés aux familles du Val-Fourré ou aux enfants qui y sont scolarisés, en fonction des places disponibles. Leur souplesse de fonctionnement (sans préinscription) et un paiement forfaitaire périodique permet une participation sur le principe de libre adhésion des enfants aux activités des structures.

#### Les accueils jeunes (sans restauration)

Ce sont des accueils de Loisirs et de proximité définit de la façon suivante :

- Lieu où les jeunes se retrouvent et se rencontrent dans un cadre agréable et convivial.
- Lieu propice au développement de projets individuels et/ou collectifs.
- Lieu où l'équipe d'animation privilégie l'écoute active, le respect mutuel et le bien-être des jeunes
- Lieu où la prise d'autonomie et de responsabilisation des jeunes 11-17 ans se construit progressivement.
- Lieu de construction et d'organisation de programmes d'activités.

## 5 accueils journée avec restauration

### Maternels

ACM les Mésanges (Centre-ville)  
ACM Paul Bert Maternel (Gassicourt)  
ACM les Hirondelles (Val-Fourré)

### Elémentaires

ACM Marie Curie (Centre-ville)  
ACM Paul Bert Elémentaire (Gassicourt)  
ACM Les Garennes (Val-Fourré)

## 4 accueils de proximité sans restauration

### Maternel

ACM Henri Matisse Maternel (Val-Fourré)

### Elémentaires

ACM Jean Jacques Rousseau (Val-Fourré)  
ACM La Bruyère (Val-Fourré)  
ACM Henri Matisse Elémentaire(Val-Fourré)

## 1 accueil journée avec ou sans restauration

ACM Jean Mermoz (Val-Fourré)

## 3 accueils jeunes sans restauration

ACM La Main Rouge (Centre-ville)  
ACM Paul Bert ados (Gassicourt)  
ACM Blaise Pascal (Val-Fourré)

### Quelques chiffres

Moyenne de fréquentation par jour des accueils

PERISCOLAIRE	matin	midi	Soir
maternel	94	685	214
élémentaire	91	856	224

EXTRASCOLAIRE JOURNEE	Petites vacances	Juillet	AOUT	Mercredis
Maternel	97	114	73	113
Elémentaire	100	113	85	99
Jeunes 11-17 ans	79	76	67	29

EXTRASCOLAIRE DE PROXIMITE	Petites vacances	Juillet	AOUT	Mercredis
Maternel	25	19	16	24
Elémentaire	165	162	123	88

Nombre d'enfants différents d'enfants des écoles élémentaires accueillis en ACM : **655**

## ELABORATION DU NOUVEAU PEDT

Au cours d'une journée, d'une semaine ou d'une année, les temps de vie de l'enfant sont multiples et les acteurs nombreux. C'est la complémentarité et la cohérence de l'offre éducative en continuité d'un jour à l'autre et d'un âge à l'autre qui permet de trouver les conditions nécessaires à l'épanouissement, la socialisation et la réussite de l'être humain.

Le projet éducatif de territoire (PEDT) est une démarche de définition d'une politique éducative globale et partagée par l'ensemble de la communauté éducative. C'est une référence et un outil de coordination des acteurs pour un territoire et un public. C'est également un outil de communication partagé par l'ensemble des partenaires.

La Ville de Mantes-la-Jolie a souhaité mettre en place autour de la définition de son nouveau PEDT une démarche participative avec une concertation large organisée autour de la réflexion liée aux valeurs communes, du diagnostic et des enjeux.

Ensuite, les choix éducatifs municipaux seront faits en lien avec les acteurs du territoire. Les actions entreprises et accompagnées chaque année se feront en concertation et au regard des objectifs, valeurs et orientations fixées.

### Le bilan du PEDT 2014-2018

Deux actions prioritaires avaient été retenues :

- La professionnalisation des agents de la filière animation
- Le développement des activités proposées sur les temps d'accueil avec externalisation de leur mise en œuvre

Cela s'est traduit par la mise en place d'un plan de formation pluriannuel en direction des agents :

- CQP et BAFA pour les animateurs
- BAFA, BPJEPS/ DEJEPS / DESJEPS pour les encadrants

Mais également par une réorganisation progressive du service Enfance Loisirs afin de pouvoir valoriser les apprentissages, savoir-être et savoir-faire des agents dans un cadre cohérent et dynamique.

La Ville a permis également le recours significatif à des intervenants spécialisés par l'intermédiaire de prestations.

Cependant, il s'avère que le PEDT s'est limité aux actions du service Enfance Loisirs en raison du peu d'acteurs engagés en 2014.

Ainsi, au fil du temps le PEDT a perdu en visibilité tant du point de vue interne qu'externe.

### La structuration du pilotage et de l'animation du PEDT en 2018

Le pilotage du PEDT a été dédié à un binôme : Adjoint au Maire chargé de la vie scolaire et coordinateur du PEDT/Chef de service Enfance-Loisirs.

Une équipe sera chargée d'animer et coordonner la démarche participative et transversale du PEDT.

# LES INSTANCES D'ELABORATION ET DE DECISION

## Le Conseil Municipal

Pouvoir de décision

### Comité de Pilotage

Espace de débat, il permet de valider et d'évaluer. Composé des différents acteurs éducatifs locaux et institutionnels. Se réunit deux fois par an, au minimum.

### 3 Comités Techniques : Orientations, temps de l'enfant, accompagnement des agents

Composé de techniciens représentant les partenaires du PEL. Etudie les projets, discute les critères d'évaluation et émet des propositions d'organisation et d'amélioration du PEDT au comité de pilotage. Il assure le lien entre le terrain et les décisions politiques. Se réunit à la clôture de chaque période scolaire.

### Groupes thématiques

EDUCATION

BIEN ÊTRE/CADRE DE VIE

PARTICIPATION CITOYENNE

Ils ont pour rôle d'identifier les problématiques, de les analyser et de formuler des propositions de projets et d'actions. Proposition de composition : Toute personne intéressée par la réflexion portée par le groupe (professionnels, associations, acteurs privés, familles...)

#### COMPOSITION

Fréquence : 2 sessions /an

- Elus
- DG et DGA
- Représentant de l'Education Nationale
- Direction des pôles opérants :
  - Initiative locale – Solidarité- Intergénérationnel -Activités
- Représentants des fédérations de parents d'élèves

#### COMPOSITION

Fréquence : 1 session/mois

- Chef des services opérants
  - Enfance loisirs Enfance loisirs
  - Actions scolaires
- Réussite éducative
- RH

#### COMPOSITION

Fréquence : 1 session /mois

- Toute personne intéressée par la réflexion portée par le groupe (professionnels, associations, acteurs privés, familles...)

## COORDINATION

### Entre le comité technique et le comité de pilotage



1 ou 2 représentants du comité technique siègent au comité de pilotage pour retransmettre les propositions et l'avis du comité techniques

### Entre les groupes thématiques et le Comité technique



1 ou 2 représentants du comité technique participent aux réunions de chaque groupe thématique pour retransmettre les avancées de son travail/réflexion

### Entre chaque réunion de groupe thématique



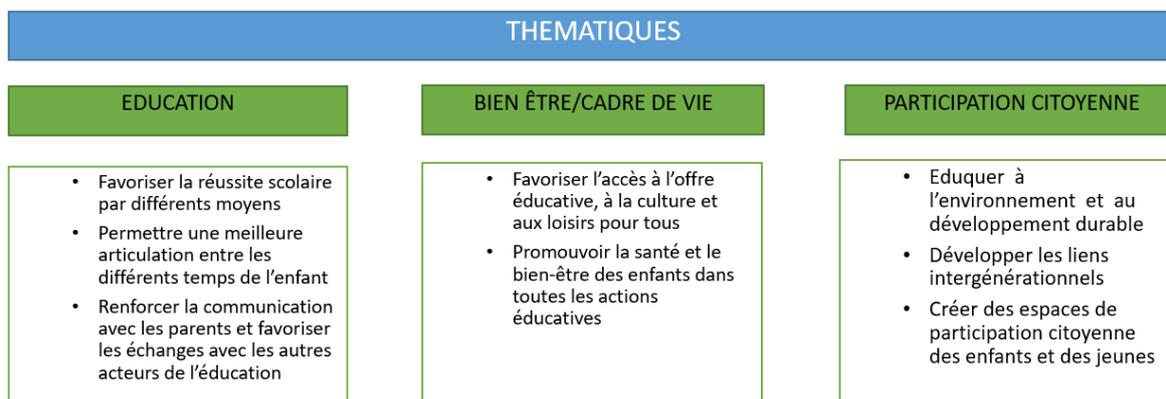
Envoi de compte rendu à tous les membres des groupes thématiques

## La concertation

Afin d'élaborer le nouveau Projet Educatif de Territoire (PEDT), la Ville a souhaité recueillir l'avis des différents acteurs de la communauté éducative du territoire à travers des groupes de travail thématiques et un questionnaire en ligne destiné aux familles. Cette démarche de consultation a visé à associer l'ensemble des partenaires éducatifs.

Le PEDT est donc une synthèse des réflexions engagées pendant la phase de concertation par l'ensemble des acteurs ayant souhaité y participer.

Pour faciliter les échanges, des groupes de travail thématiques ont été mis en place



Chaque séance peut-être présidée par l'élu référent et/ou animée par membre du comité technique – 1 séance /mois

### **Participants aux groupes de travail :**

**Associations :** Eveil Mat'in – Ecole Rouge et Bleu– EIAPIC – ENJOY – KJPF-SSAAD – ASM – AROA – APCIA – 4 Z'ARTS – COLLECTIF 12

**Services municipaux :** Enfance Loisirs – CVS – Culture et Patrimoine (Centre Abel Lauvray, Espace Brassens) – Initiative Jeunes – Bureau Information prévention santé – Réussite Educative

**Education Nationale :** 2 directeurs d'écoles maternelles, 1 directeur d'école élémentaire et 1 directeur d'école primaire.

Chaque groupe s'est réuni au moins deux fois afin que chacun puisse s'exprimer, qu'un langage commun puisse être défini et des objectifs partagés.

Afin de mettre en perspective les constats, observations et objectifs, des comités techniques ont été mis en place, animé par le coordinateur du PEDT.

## 3 Comités techniques

Elaborent, suite à la consultation des groupes de travail, des propositions présentées au comité de pilotage.

Comité	Composition	Périodicité
<b>Orientations</b> <small>Vérifie, précise les thématiques, étudie les actions proposées</small>	Référents des groupes de travail, direction du pôle intergénérationnel, coordinateur du PEDT et Enfance Loisirs	2-3 temps de travail : fin de consultation / Période intermédiaire et finalisation du PEDT pour validation COFIL
<b>Temps de l'enfant</b> <small>Valide la planification horaire des temps d'enseignements et leur articulation avec les temps périscolaires. Définit les attendus sur la nature des activités proposées dans les accueils au regard des besoins et rythmes des enfants</small>	Education Nationale, Service Action Scolaire, Direction du Pôle Intergénérationnel, Coordinateur du PEDT	2 temps de travail
<b>Accompagnement des encadrants</b> <small>Traduire en actions les axes du PEDT :                      - consolidations des compétences (formations, information)                      - organisation du temps de travail                      - politique de fidélisation des agents                      - optimisation des moyens humains (mutualisation inter-service)</small>	Service des Ressources Humaines, Service Enfance Loisirs, Réussite Educative, Initiative Jeunes, Centres de Vie Sociaux, Coordinateur du PEDT	Mise en place à la validation du PEDT

**Le comité technique d'orientation** a été créé afin de valider les objectifs à inscrire au PEDT, issues de la concertation des partenaires (groupes de travail). Ses membres :

- Directrice du pôle Intergénérationnel
- Directrice de la Culture
- Directrice des Initiatives Sociale
- Chef de service Réussite éducative
- Chargée de mission Ville apprenante

**Le comité technique du temps de l'enfant** a permis de formaliser l'articulation des temps scolaires et périscolaires dans le cadre du retour à la semaine de 4 jours. Ses membres :

- Inspecteur de l'Education Nationale circonscription 1
- Inspecteur de l'Education Nationale circonscription 2

**Le comité technique d'accompagnement des agents** sera réuni à partir de la mise en œuvre du PEDT à la rentrée 2018/2019.

## La synthèse de la consultation

### *EDUCATION*

Dans le quartier du Val-Fourré, la collaboration entre les écoles et les associations d'accompagnement à la scolarité est réelle. Le pilotage ancré dans le temps et la réussite éducative est un acteur bien identifié.

Cependant, des évolutions sont à envisager:

- L'objectif de couvrir les besoins sur l'ensemble de la commune en accompagnement à la scolarité se heurte à un manque de locaux disponibles.
- La continuité éducative n'est pas garantie sur l'ensemble du territoire.
- Le lien entre temps scolaire et non scolaire se construit à l'initiative des personnes sans cadrage global.
- Le lien entre le projet d'école et le projet périscolaire n'est pas un point d'entrée naturel pour les acteurs de l'Education Nationale et de la commune.

Par conséquent, il convient de définir :

- Un cadre commun définissant les attendus des différents intervenants, les responsabilités, les postures, les moyens de communication...
- Avec les familles la nature de l'offre à proposer aux cours des temps périscolaires du soir pour les élémentaires.
- les activités non scolaires après l'école à prioriser, telles que des activités culturelles, sportives et de loisirs.

### *PARTICIPATION CITOYENNE*

L'ensemble des acteurs s'est accordé sur le fait qu'apprendre à échanger et débattre est une question qui doit être abordée dès la maternelle. Or à ce jour, il existe peu ou pas d'espace de dialogue et de discussion permettant aux enfants/jeunes de s'exprimer de façon formelle. Ainsi, les espaces de discussion et de débats quasi exclusifs pour les jeunes sont les réseaux sociaux.

La citoyenneté se vit pour les enfants/jeunes à travers la relation établie avec leurs encadrants. Les familles observent les encadrants reconnus dans leurs pratiques et en tire des leçons (classe relais). La question d'un référentiel commun (posture) des encadrants est posée (charte).

Il convient de s'interroger sur la nécessité d'institutionnaliser ces espaces d'échanges et débats (conseils de jeunes, d'enfants ...) ?

Travailler sur la citoyenneté c'est travailler dans le temps avec des équipes stables.

### *BIEN ÊTRE ET CADRE DE VIE*

Santé, culture, sport et loisirs sont reconnus comme des leviers réels d'éducation et d'épanouissement pour les enfants. Les demandes des familles sont en hausse dans toutes les catégories sociales.

L'étendue de la ville est un frein réel (coût et temps) pour permettre aux familles d'accéder à certains équipements culturels.

Cette même étendue associée aux caractéristiques sociales des habitants des différents quartiers crée un cloisonnement culturel et géographique

Un travail autour de la communication de l'offre culturelle et sportive est à envisager. Elle apparaît comme peu lisible pour les familles.

Une coordination des actions culturelles a existé et elle semble manquer aujourd'hui.

Les acteurs agissent sans concertation ce qui provoque parfois la mise en œuvre d'actions similaires sur un même public et sans complémentarité.

#### En synthèse

Une coordination et une animation du travail partenarial sont à mettre en place en s'appuyant sur des orientations communes et des objectifs partagés.

Le territoire est riche de propositions dans tous les domaines mais cette offre est peu lisible/visible aussi bien pour les intervenants que pour leurs bénéficiaires.

L'idée d'établir un référentiel commun formalisant les valeurs et les attendus de la communauté éducative est validée pour tous les acteurs.

Il faut maintenir l'existant, consolider les actions qui fonctionnent, étendre les actions isolées intéressantes avant d'en engager de nouvelles.

#### RETOUR DES QUESTIONNAIRES FAMILLES

Des questionnaires ont été soumis en ligne aux familles du 11 au 29 avril 2018. L'information avait été diffusée dans les cahiers de correspondance des enfants (mot du Maire), site Internet de la Ville et page Facebook.

Ils visaient :

- les enfants des écoles maternelles
- les enfants des écoles élémentaires
- les 11/17 ans

Environ 10% des familles ciblées en primaire ont répondu au questionnaire. La participation pour les 11/17 ans est particulièrement faible.

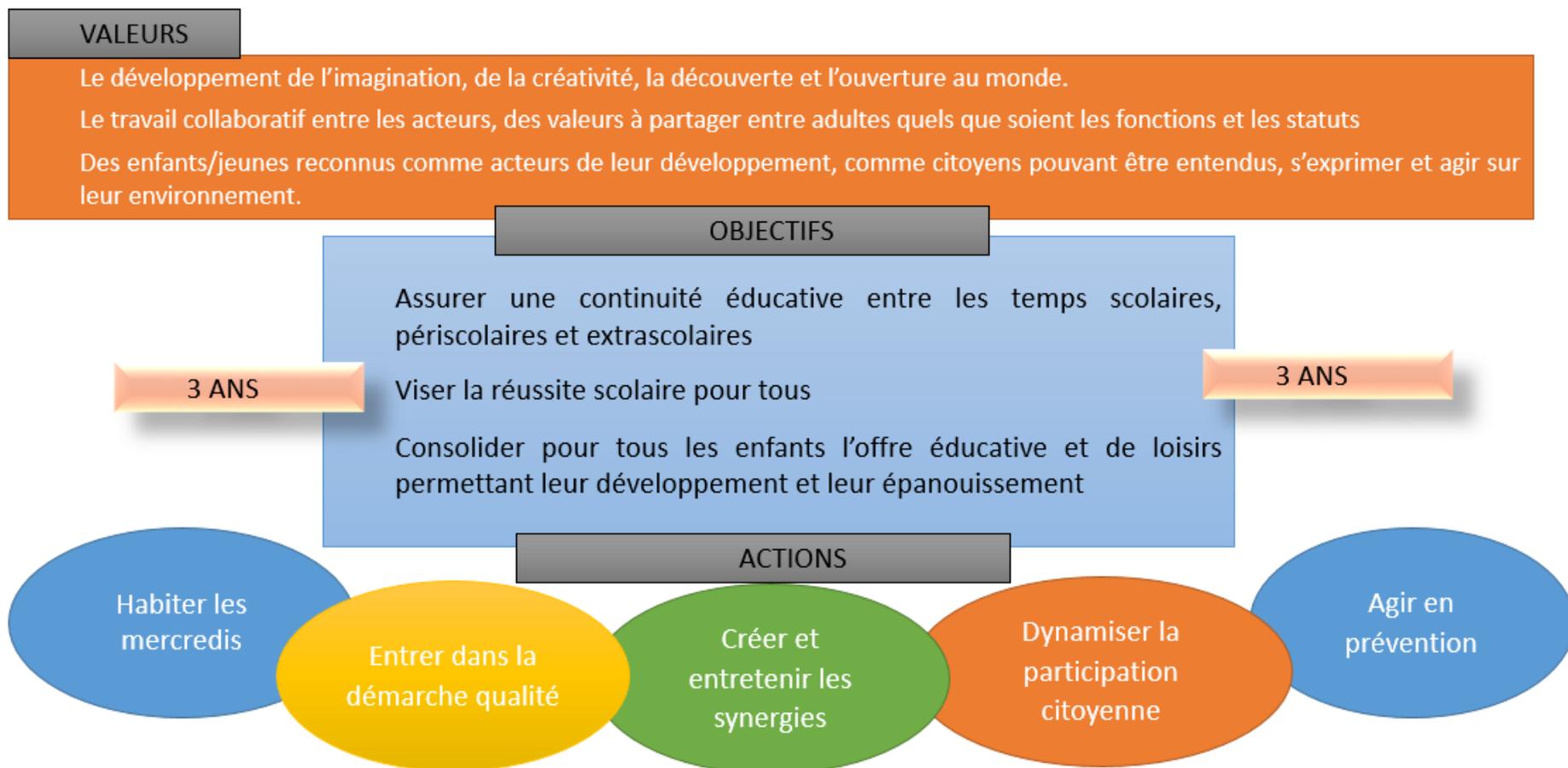
Par conséquent, l'un des objectifs du PEDT sera bien d'améliorer la communication avec les familles. Ces questionnaires sont donc le lancement d'une dynamique qui devra perdurer tout au long de ce PEDT avec une attention particulière à porter aux 11/17 ans.

Il ressort de ces questionnaires que :

- Le fonctionnement des accueils, de façon globale, convient aux familles (horaires, système d'inscription, appréciation de la qualité des activités)
- Les familles souhaitent éviter la redite scolaire, y compris en accueil périscolaire du soir
- Les sport, culture, loisirs reconnus comme levier d'éducation
- Les familles souhaitent une proposition large d'activités
- La relation de proximité (encadrants/familles) est à consolider

Le détail des questions/réponses est à retrouver en annexe

### Les valeurs portées par le PEDT et ses objectifs généraux



## Le PEDT en actions

### Les 5 axes du PEDT

AXES	Objectifs opérationnels	Exemples d'actions
Habiter les mercredis	Construire une offre d'activités de loisirs, de découverte et d'initiation culturelles et sportives dans une logique de cycles	Ateliers robotique, Echecs, Théâtre, sports sans contact
Entrer dans la démarche qualité	Accompagner les professionnels et les familles dans l'appropriation des objectifs et finalités de la politique éducative du territoire. Assurer l'adaptation des compétences des professionnels et les objectifs du PEDT	Accompagnement interne Formations Charte de la communauté éducative Labellisation des Espaces Jeunes (label onz'17)
Créer et entretenir les synergies	Concevoir et actualiser une base d'actions, d'acteurs et d'outils accessibles aux porteurs d'actions dans le domaine de l'Education Construire un travail en réseau Renforcer la communication interne (élus, services et partenaires) et externe (familles) Faciliter l'implication des familles	Organiser des rencontres entre professionnels (échanges et co-formation) Construire un partenariat CLAS et ACM Mettre en résonance projets d'école et projets périscolaires
Dynamiser la participation citoyenne des enfants/jeunes	Apprendre aux enfants à débattre, échanger. Eduquer au développement durable Sensibiliser enfants et familles aux bonnes et mauvaises utilisations des réseaux sociaux	Théâtre Forum Comité d'animation enfants/jeunes
Agir en prévention	Lutter contre la sédentarisation Lutter contre les addictions	Sensibilisation aux risques domestiques Sensibiliser à l'alimentation saine Apprendre aux enfants les gestes qui sauvent

## **COORDINATION, ANIMATION ET EVALUATION DU PEDT**

### Missions du coordinateur

- Accompagner à la définition d'orientations éducatives
- Garant du développement d'un projet éducatif cohérent sur le territoire, accompagne sa mise en œuvre, son évolution et pilote son évaluation
- Animer la mobilisation des acteurs éducatifs locaux autour des questions d'éducation (Animation des instances de concertation)
- Identifier et mobiliser les ressources du territoire
- Assurer le lien à la DDCS, à la CAF et à la DSDEN en lien avec les élus des territoires.

### L'évaluation du PEDT

L'évaluation doit être inscrit au PEDT dès sa conception afin qu'elle se traduise par une pratique systématique tout au long de son déroulement.

Les acteurs du système d'évaluation :

- Le comité de pilotage du PEDT à qui est présenté le bilan annuel des actions.
- Le comité technique d'évaluation : il s'agit d'un groupe technique mis en place pour assurer l'évaluation. Il mobilise les partenaires, conçoit et valide les outils.
- Le coordinateur du PEDT qui conçoit les outils et organise la collecte auprès des acteurs éducatifs des éléments nécessaires à l'évaluation afin de les soumettre au comité technique.

Ainsi, seront organisés :

- Une rencontre annuelle avec les représentants de parents d'élèves élus
- Une réunion annuelle du comité de pilotage du PEDT
- Une à deux réunions annuelles des groupes de travail thématiques

Un bilan annuel du PEDT sera réalisé ainsi qu'une projection des actions pour l'année N+1 des fiches actions/bilans seront réalisées et mises à jour annuellement.

L'ensemble de ces documents seront partagés avec les partenaires du PEDT, acteurs du territoire.

## ***Petit Glossaire***

**CEJ** : Contrat Enfance Jeunesse. Le contrat enfance jeunesse (CEJ) est un engagement réciproque de cofinancement signé entre la CAF et une commune ou un groupement de communes. Il fixe des objectifs de développement des modes d'accueil ou de loisirs des enfants et des jeunes sur un territoire considéré pour une période de 4 ans ; Il vise à mettre en œuvre et à développer une politique globale en faveur de l'accueil de la petite enfance et des loisirs des enfants et des jeunes de 0 à 17 ans. Son but est d'accompagner tant sur le plan qualitatif que quantitatif, l'accueil des jeunes enfants et des adolescents.

L'élaboration d'un contrat enfance jeunesse permet de réunir l'ensemble des partenaires d'un territoire donné qu'ils soient institutionnels ou associatifs.

**CAFY** : Caisse d'Allocations Familiales. C'est le relais départemental dans les Yvelines de la Caisse Nationale d'Allocations. Elle est compétente, notamment, pour observer le respect des réglementations des activités proposées aux jeunes et pour accompagner dans la mise en place de dispositif adapté (technicité, financement).

**DASEN** : Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale  
Elle est dirigée par la DASEN, Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale.  
C'est le relais départemental du Ministère.

**IEN** : Inspection de l'Éducation Nationale  
Elle est dirigée par l'IEN, Inspecteur de l'Éducation Nationale.  
C'est le relais local de la DASEN, à l'échelle d'une circonscription.  
Celle d'Issoire regroupe une quarantaine de communes.

**DDCS** Direction Départementale de la Cohésion Sociale. C'est le relais départemental des ministères de la jeunesse, des Sports et de la Vie Associative. Il est compétent, notamment pour observer le respect des réglementations des activités proposées aux jeunes et pour accompagner dans la mise en place de dispositif adapté (technicité, financement).

**PEDT** : Projet Educatif de Territoire

**ACM** : Accueil Collectif de Mineurs

**PRE** : Programme de Réussite Educative

**ATSEM** : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles

**BAFA** : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation

**UFSBD** : Union Française de la Santé Bucco-Dentaire

**CLAS** : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

**PEDT** : Projet éducatif de territoire

## **REFERENTS PEDT**

**Collectivité territoriale porteuse du projet** : Commune de Mantes la Jolie

Date de présentation du projet : 2 juillet 2018

Adresse : 31 Rue Léon Gambetta, 78200 Mantes-la-Jolie

Téléphone : 01 34 78 81 00

**Coordinateurs du projet** : Daniel DESSIBOURG

Fonction : Chef du service Enfance Loisirs

Téléphone : 01.34.78.81.29

Mail : ddessibourg@manteslajolie.fr

### **Référents Ville** :

- M EL HAIMER, *1er Adjoint Vie scolaire, Formations, Accès à l'emploi*
- Anny OZANNE, Directeur Général Adjoint - Vie Citoyenne
- Laetitia GUILLOU, Directrice du Pôle intergénérationnel

### **Référent Education Nationale** :

- Mme LECLERCQ, Inspecteur d'Académie Mantes la Jolie 1
- M. KULIK, Inspecteur d'Académie Mantes la Jolie 2

## ANNEXES

***Document support pour la restitution aux familles***

***Comptes rendus des Comités de pilotage***

***Charte de la laïcité CAF***